



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme multipays pour la Jamaïque
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération plurinationale des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	11
Annexe Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Jamaïque (2022-2026)	13



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération plurinational des Nations Unies pour le développement durable

1. S'inscrivant dans l'esprit du Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, des priorités nationales décrites dans le Plan national de développement « Vision de la Jamaïque à l'horizon 2030 », et du Plan stratégique du PNUD 2022-2025, le programme portera sur quatre domaines prioritaires : a) résilience et inclusion sociales ; b) sécurité des citoyens et état de droit ; c) la résilience face aux changements climatiques ; d) gestion durable des ressources naturelles.

2. La Jamaïque, petit État insulaire en développement comptant 2 726 000 habitants¹, a réalisé des avancées notables dans des domaines essentiels à sa vision, qui consiste à faire de la Jamaïque « le lieu de prédilection pour vivre, travailler, élever une famille et faire des affaires »². Le Gouvernement a donné la priorité à l'atteinte des objectifs de développement durable, qui sont conformes à 91 % avec la Vision 2030 et les documents de planification nationaux y afférents³. En 2019, la Jamaïque a atteint une valeur d'indice de développement humain de 0,734, ce qui en fait un pays à développement humain élevé⁴. Cela étant, une fois ajustée pour tenir compte des inégalités, cette valeur tombe à 0,612 (soit une correction négative de 16,6 %). Malgré une baisse du taux de pauvreté de 6,7 points de pourcentage (pour s'établir à 12,6 %), la pauvreté rurale reste relativement élevée, avec un score de 15 %⁵. Avec un indice d'inégalité de genre de 0,0396, ce qui la place au 88^e rang sur 162 pays, la Jamaïque doit accélérer ses efforts pour faire progresser l'égalité des genres.

3. La Jamaïque dispose d'un système de protection sociale relativement développé, comme il ressort de sa Stratégie en matière de protection sociale, très étoffée. Cependant, le principal programme de protection sociale, qui est le Programme de promotion par la santé et l'éducation, ne bénéficie pas suffisamment à l'ensemble des groupes vulnérables (les personnes handicapées étant particulièrement défavorisées). Il reste aussi à améliorer la couverture des services pour d'autres groupes vulnérables tels que les femmes et les personnes vivant avec le VIH et le SIDA⁶.

4. En janvier 2020, le taux de chômage en Jamaïque a atteint son point le plus bas (7,3 %), ce bon résultat étant attribuable à la baisse du chômage des femmes⁷. Le chômage des jeunes est toutefois resté élevé (19 %), soit une baisse de 2,8 % par rapport à la même période en 2019. En outre, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu de graves répercussions sur l'économie jamaïcaine en raison d'une baisse drastique des recettes touristiques, qui représentaient un tiers du produit intérieur brut (PIB) avant la pandémie. Cette baisse a entraîné des pertes d'emplois : le chômage a connu une hausse de 1,5 % et l'économie s'est contractée de 10 %⁸. La

¹ Institut de planification de la Jamaïque, 2020.

² Institut de planification de la Jamaïque, Plan de développement national « Vision de la Jamaïque à l'horizon 2030 », 2009, p. vi.

³ D'après l'évaluation intégrée rapide réalisée par le PNUD en 2016 et le rapport de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 publié par l'Institut de planification de la Jamaïque (2018), on estime que le plan « Vision à l'horizon 2030 » et les documents de planification sont conformes à 91,3 % aux objectifs de développement durable.

⁴ PNUD, Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière : le développement humain et l'Anthropocène.

⁵ Ibid.

⁶ Analyse commune de pays : Jamaïque, 2020.

⁷ Institut statistique de la Jamaïque, janvier 2020.

⁸ Institut de planification de la Jamaïque, 2020.

pandémie a eu une incidence négative sur les micro-, petites et moyennes entreprises (MPME), dont environ 30 % ont dû interrompre leurs activités depuis mars 2020⁹. Compte tenu des répercussions négatives de la pandémie, l'État a alloué 25 milliards de dollars jamaïcains à un plan de relance de l'économie, en ciblant les groupes vulnérables, les chômeurs et chômeuses et les MPME. Des mesures politiques supplémentaires sont nécessaires pour accélérer la reprise socioéconomique grâce à des solutions innovantes, à la recherche-développement et à l'amélioration des infrastructures numériques.

5. Le crime et la violence mettent gravement en péril le développement socioéconomique du pays. Avec 1 323 meurtres en 2020, la Jamaïque connaît le taux d'homicide le plus élevé de sa région¹⁰. Les jeunes hommes âgés de 16 à 24 ans sont les principales victimes et les principaux auteurs de crimes violents. Ce problème est exacerbé par l'utilisation d'armes légères et de petit calibre illicites. En outre, la violence sexuelle et fondée sur le genre reste un sujet de préoccupation, puisque plus d'une femme sur quatre subit au cours de sa vie des violences sexuelles ou de la part d'un partenaire intime¹¹. Une réforme du système judiciaire est essentielle pour lutter contre la criminalité, et reste donc une priorité. Malgré des améliorations, des lacunes subsistent en matière de capacités institutionnelles, à savoir l'accès équitable aux services de justice pour ce qui est des droits humains et aux institutions chargées de l'état de droit, et la qualité de ces services laisse à désirer, en particulier pour les femmes et les autres groupes vulnérables. Une autre menace qui pèse sur le développement socioéconomique du pays est la vulnérabilité de celui-ci aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux risques climatiques. Cela a de graves répercussions sur les moyens d'existence de la population, car les personnes les plus vulnérables souffrent souvent de pertes de revenus et de productivité.

6. Alors que la biodiversité et les ressources naturelles du pays alimentent son économie, plusieurs problèmes environnementaux entravent la durabilité environnementale et la gestion des ressources naturelles. À ce titre, l'amélioration de la résilience de l'île face aux risques naturels et aux changements climatiques fait partie intégrante de la réalisation de la Vision à l'horizon 2030 et de l'atteinte des objectifs de développement durable. Par exemple, pour atteindre l'objectif national consistant à produire 33 % de l'électricité à partir de sources renouvelables d'ici à 2030, la Jamaïque devra modifier sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles en tant que source d'énergie. En outre, il est essentiel de procéder à une expansion de l'économie bleue jamaïcaine, qui représente actuellement environ 7 % du PIB. Il faut d'ailleurs noter le fait que 61 % de la population vit dans des localités situées à moins de cinq kilomètres de la côte. Il est donc impératif de préserver la valeur économique et sociale des localités et des infrastructures côtières très vulnérables afin d'encourager le développement durable.

7. L'analyse commune par pays a permis de faire ressortir d'important accélérateurs économiques, dont : le développement des économies bleue et verte ; la réforme du système judiciaire et la lutte contre la criminalité et la violence ; la résilience et l'inclusion sociales ; la protection de la biodiversité ; le renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Le PNUD démontre continuellement son avantage comparatif dans : a) l'élaboration de politiques ; les actions en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; c) le renforcement des capacités des organisations nationales en matière d'État de droit, d'énergie, de lutte contre les changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ; d) l'encouragement de l'inclusion tout en s'attaquant aux inégalités

⁹ PNUD, Incidence sociale et économique de la COVID-19 et options politiques en Jamaïque, 2020.

¹⁰ Force constabulaire de la Jamaïque, 2020.

¹¹ Williams, Carol Watson, Enquête sur la santé des femmes 2016 : Jamaïque, ONU-Femmes, 2018.

socioéconomiques qui pèsent sur les groupes vulnérables. Le rôle rassembleur du PNUD a favorisé la formation de partenariats stratégiques intersectoriels pour lever les obstacles au développement, notamment en ce qui concerne la gouvernance, la sécurité des citoyens et la pandémie de COVID-19. Le PNUD a également fait preuve de flexibilité et de réactivité face aux catastrophes et crises nationales dans les pays desservis par le bureau multipays de la Jamaïque¹², tels que les Bahamas et les îles Turques et Caïques.

8. L'évaluation indépendante du programme de pays et les évaluations de projets montrent que le PNUD a établi une solide réputation en Jamaïque grâce à l'aide apportée, à sa transparence, à sa responsabilité et à son accès aux financements. L'évaluation a permis de mettre en évidence la conformité du programme du PNUD vis-à-vis des priorités nationales en matière de développement. Bien que le programme ait obtenu quelques résultats notables, l'objectif du PNUD consistant à obtenir des résultats porteurs de changements en matière de protection sociale n'a pas pu être pleinement atteint par manque de ressources financières. L'évaluation a mis en évidence les possibilités de renforcer l'accès à la justice, la cohésion sociale, la sécurité humaine et les programmes de résilience. Les travaux du PNUD en faveur de l'énergie durable et visant à renforcer les capacités nationales d'utilisation et de gestion de la biodiversité sont remarquables, tout comme le renforcement de la résilience environnementale aux Bahamas et dans les îles Turques et Caïques. Le PNUD a également apporté d'importantes contributions au renforcement de la capacité du pays à atteindre les objectifs de développement durable, en apportant son concours à un cadre institutionnel et de coordination amélioré par le biais de documents analytiques tels que le rapport d'examen national volontaire, la feuille de route pour les objectifs de développement durable et l'encouragement de modes de financement innovants.

9. La capacité du PNUD à fournir des conseils politiques multidimensionnels permet d'aider les pouvoirs publics à élaborer et à mettre en œuvre des politiques visant à accélérer le redressement. La capacité du PNUD à démultiplier l'action des pouvoirs publics et à les connecter à son réseau mondial sera primordiale pour améliorer la capacité de la Jamaïque à relever les défis par le biais d'initiatives de coopération Sud-Sud et triangulaire. Le PNUD s'appuiera sur ses connaissances et sur sa capacité d'innovation pour concrétiser les nouvelles idées par des solutions de développement pratiques, notamment par un engagement accru des jeunes, des femmes et de la société civile, ce qui permettra d'élaborer des politiques tenant compte du genre et des risques. Le PNUD apportera sa contribution aux nouveaux domaines prioritaires tels que l'économie bleue en tirant parti des mécanismes de coordination régionale tels que les Grands écosystèmes marins des Caraïbes et du plateau nord du Brésil. Compte tenu de la nécessité d'une réponse intégrée de la part des Nations Unies, le nouveau programme veillera à ce que les résultats du programme soient obtenus grâce à des solutions innovantes, à une programmation conjointe et à un renforcement du programme de recherche-développement. Des partenariats stratégiques seront encouragés avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) afin d'étudier les possibilités de programmation conjointe pour épauler l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines des droits humains, de l'égalité femmes-hommes, de la réduction de la violence à l'égard des femmes et des filles, de la promotion de la jeunesse et de l'autonomisation des femmes.

¹² Outre la Jamaïque, le bureau multipays dessert les Bahamas, les Bermudes, les îles Caïmanes et les îles Turques et Caïques.

II. Priorités du programme et partenariats

10. La vision du programme multipays du PNUD est d'appuyer les autorités des Bahamas, des Bermudes, des îles Caïmanes, de la Jamaïque et des îles Turques et Caïques dans la réduction de la pauvreté multidimensionnelle par le biais de voies de développement social et économique tenant compte de la problématique hommes-femmes, inclusives, durables et équitables, en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les quatre priorités du programme ont été définies par voie de concertation et de validation à deux niveaux avec les pouvoirs publics, la société civile et les acteurs du secteur privé. Ces quatre priorités (résilience et inclusion sociales, sûreté et sécurité des citoyens et État de droit, résilience face aux changements climatiques, gestion durable des ressources naturelles) s'inscrivent dans l'esprit du Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 et contribueront à l'atteinte des objectifs de développement durable.

11. Dirigés par le bureau du coordinateur résident, les travaux de planification et de développement du Plan-cadre ont pu compter sur la participation des organismes des Nations Unies, des pouvoirs publics et des principaux partenaires régionaux afin de parvenir à l'élaboration d'une programmation stratégique et à une compréhension commune. Les travaux d'élaboration du programme ont bénéficié des résultats de concertations menées au niveau national avec l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'ONU-Femmes ; ainsi, ces différents organismes ont pu mettre en commun leurs avantages comparatifs au sein d'un cadre stratégique unique, conforme à la Vision à l'horizon 2030.

12. Ce nouveau programme intégrera les six solutions types du PNUD, en mettant le cap sur la productivité, l'inclusion et la résilience. Les stratégies transversales comprendront : a) la prise de décision fondée sur des données probantes ; b) des solutions de développement axées sur la demande, prises en charge par des responsables locaux ; c) un développement fondé sur les droits humains et intégrant la dimension de genre ; d) l'innovation et la numérisation. En outre, le PNUD aidera les gouvernements des Bahamas, des Bermudes et de la Jamaïque à mettre sur pied et à accéder à des modes de financement innovants et à utiliser des outils tels que les cartes d'investisseurs pour les objectifs de développement durable en tirant parti de ses partenariats existants avec des partenaires stratégiques des Nations Unies (notamment l'UNICEF et le Fonds d'équipement des Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et d'autres partenaires de développement non traditionnels). Le PNUD s'investira également dans la coopération Sud-Sud et triangulaire afin de développer davantage le jeune écosystème jamaïcain de financement du développement. En mettant l'accent sur la programmation au niveau local, le PNUD cherchera à renforcer les capacités des organisations de la société civile afin d'améliorer leurs capacités, leurs services et leurs compétences en matière de plaidoyer.

Résilience et inclusion sociales

13. Les initiatives et stratégies décrites contribueront de manière décisive à la réalisation des priorités nationales de la Jamaïque en matière de développement et à l'atteinte de l'objectif de développement durable n° 1 (Réduction de la pauvreté). Dans le cadre de ce pilier, il est prévu que le PNUD améliore la résilience sociale et économique des groupes vulnérables tels que les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH et le SIDA et les personnes employées dans l'économie informelle. D'après la logique du programme, si des efforts sont consentis pour étendre les services sociaux et faire progresser l'autonomisation socioéconomique des populations vulnérables, la résilience sociale et économique et l'inclusion des populations ciblées s'en trouveront améliorées. À cette fin, le PNUD

tirera parti de son avantage comparatif et s'appuiera sur les partenariats et les résultats précédents pour encourager une programmation tenant compte de la problématique femmes-hommes en : réduisant la fracture numérique au niveau local ; contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans locaux de développement durable afin de renforcer la gouvernance locale ; étoffant les initiatives locales en matière d'entrepreneuriat afin de garantir l'inclusion des jeunes, des personnes handicapées et des victimes de violences fondées sur le genre ; améliorant l'accès aux marchés pour les MPME dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme ; améliorant l'accès au financement pour les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes.

14. Conformément à la solution type n° 1 de son Plan stratégique 2022-2025, le PNUD collaborera avec l'UNESCO et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida pour épauler les efforts nationaux visant à améliorer l'autonomisation économique des groupes cibles par le renforcement des capacités et la création d'entreprises sociales locales. En tenant compte de la différence entre les besoins des hommes et ceux des femmes, le PNUD contribuera à l'expansion des services sociaux destinés aux groupes vulnérables, afin d'en améliorer l'accessibilité et l'inclusivité. La capacité institutionnelle des organisations non gouvernementales concernées sera renforcée pour : compléter les efforts nationaux visant à améliorer la collecte et l'analyse des données ; renforcer les interventions de responsabilisation sociale telles que la planification participative par le biais de concertations sur les politiques ; élaborer des solutions politiques destinées à réduire la stigmatisation et la discrimination ; renforcer la participation du secteur privé pour offrir plus de perspectives d'emploi aux populations vulnérables.

15. Les interventions seront principalement axées sur la Jamaïque, avec des possibilités de programmation conjointe aux Bahamas et aux îles Turques et Caïques pour atteindre les femmes et les jeunes dans les secteurs stratégiques. En outre, grâce à la programmation multipays, les possibilités de coopération Sud-Sud et triangulaire seront optimisées pour veiller à ce que les enseignements tirés soient intégrés de façon systémique et à l'adoption des bonnes pratiques pour améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. La réussite dans ce domaine prioritaire passe par les partenariats avec le Ministère jamaïcain de la sécurité nationale, le Ministère du travail et de la sécurité sociale, le Ministère de l'enseignement, de la jeunesse et de l'information, l'Institut de planification de la Jamaïque, l'Organisation du secteur privé de la Jamaïque, le Fonds d'investissement social de la Jamaïque et la Société jamaïcaine pour le développement des entreprises. Le programme nouera des relations avec des organisations de la société civile telles que Jamaica AIDS Support for Life, Eve for Life et la Equality for All Foundation. Le PNUD étudiera la possibilité d'une programmation conjointe avec d'autres agences des Nations Unies, telles que l'ONU-Femmes et l'Organisation internationale du travail, afin d'accélérer l'application du principe fondamental consistant à ne laisser personne de côté. Le PNUD cherchera à compléter le travail de partenaires internationaux tels que l'Agence des États-Unis pour le développement international, la Banque interaméricaine de développement, la Banque de développement des Bahamas, la Banque mondiale et les fondations locales des organisations multinationales du secteur privé.

Sûreté et sécurité des citoyens et état de droit

16. La résilience et l'inclusion sociales sont complétées par le renforcement de la sûreté et de la sécurité des citoyens et de l'État de droit. La principale hypothèse est qu'en renforçant les capacités des acteurs étatiques et non étatiques à assurer la fourniture des services judiciaires et un accès équitable à ces services, on améliorera l'efficacité institutionnelle de ces services et les capacités à réduire la criminalité et la violence. Via ce domaine prioritaire, le PNUD renforcera les institutions, la

législation et les services judiciaires qui font progresser les droits et les résultats équitables pour tous, en particulier les femmes, les filles et les autres groupes défavorisés. En outre, l'accent sera mis sur le renforcement de la capacité des autorités à réduire la criminalité et la violence familiale, en accordant une attention particulière à l'inclusion des populations vulnérables.

17. À l'appui de l'objectif de développement national n° 2, « La société jamaïcaine est sûre, cohésive et juste », le PNUD, en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes et le Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies, appuiera les efforts consentis par les autorités nationales pour réduire la prolifération des armes légères et de petit calibre. Plus précisément, l'attention sera portée sur l'amélioration des capacités institutionnelles des organisations nationales et infranationales en matière de mécanismes de réduction et de prévention de la criminalité, tout en renforçant les politiques et la législation. Pour faire face à la prévalence continue de la violence sexuelle et fondée sur le genre, le PNUD collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies pour favoriser la mise en œuvre continue du Plan d'action stratégique national pour l'élimination de la violence fondée sur le genre en Jamaïque, l'autonomisation économique des hommes et des femmes frappés par la violence, et l'intégration dans les plans locaux de stratégies visant à prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre.

18. Le PNUD apportera un appui continu à la réforme de la justice en renforçant les capacités des institutions de l'État de droit, en étoffant les services judiciaires et en intensifiant la sensibilisation de tous et toutes. Plus précisément, le PNUD contribuera à la mise en place de systèmes robustes de prise en charge des cas et des dossiers grâce à la technologie numérique. Les efforts porteront particulièrement sur le renforcement des cadres législatifs et réglementaires pour la fourniture de services judiciaires alternatifs, et sur l'amélioration des capacités institutionnelles du Ministère de la justice et de ses organes. Cela permettra d'améliorer l'accès des personnes les plus vulnérables aux services judiciaires et leur connaissance de ces services, et de renforcer la confiance envers le système judiciaire.

19. Le PNUD aidera les Ministères de la justice, de la sécurité nationale, et de l'égalité des sexes, du divertissement, des sports et de la culture, ainsi que le Bureau des questions de parité entre les sexes, à mettre en œuvre leurs propres plans et stratégies établis pour intégrer la problématique femmes-hommes et l'approche axée sur les droits humains. Ces interventions feront intervenir des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile. Le PNUD cherchera à compléter le travail de partenaires internationaux tels qu'Affaires mondiales Canada et l'Union européenne. Le PNUD contribuera à la durabilité du programme en créant des institutions solides pour mener à bien la réforme de la justice, réduire la violence sexuelle et fondée sur le genre et renforcer la sécurité des citoyens.

Résilience face aux changements climatiques

20. Ce résultat part du principe que si les capacités des acteurs étatiques et non étatiques sont renforcées, les secteurs stratégiques jamaïcains seront mieux placés pour progresser sur la voie d'un développement sobre en carbone. Le PNUD se concentrera sur le renforcement des cadres politiques et législatifs dans les secteurs stratégiques, sur la promotion de solutions à faible émission de carbone par l'utilisation d'énergies renouvelables et de technologies à haut rendement énergétique, et sur l'élaboration de solutions naturelles pour renforcer les capacités locales d'adaptation aux effets des changements climatiques.

21. Le PNUD continuera d'aider les gouvernements des Bahamas et de la Jamaïque à remplir leurs obligations nationales et internationales en matière de lutte contre les changements climatiques et à faire progresser la ratification des traités et déclarations afférents. Le PNUD présentera des moyens innovants pour promouvoir les solutions naturelles pour l'adaptation aux effets des changements climatiques aux niveaux sectoriel et local, en ciblant des secteurs stratégiques tels que l'agriculture et le tourisme. Le PNUD collaborera avec divers partenaires, notamment la Division changements climatiques, le Département de la planification et de la protection de l'environnement, les Ministères du logement, de la rénovation urbaine et de la lutte contre les changements climatiques et des collectivités locales du développement rural, ainsi que l'Université des Indes occidentales.

22. Le montant élevé des contributions déterminées au niveau national et des budgets nécessaires pour améliorer l'adaptation aux effets des changements climatiques peuvent être prohibitifs et nécessitent des approches innovantes pour la mobilisation des ressources. Le PNUD aidera les autorités des Bahamas, des Bermudes et de la Jamaïque à : a) établir des partenariats public-privé ; b) expérimenter des instruments financiers mixtes pour renforcer la résilience face aux changements et aux chocs climatiques. En outre, étant donné la vulnérabilité des pays couverts par le bureau multipays face aux risques naturels, la programmation multipays sera une stratégie cruciale pour : renforcer les cadres de préparation et de gestion des catastrophes ; renforcer les capacités des institutions locales à utiliser des outils innovants ; améliorer la résilience des MPME. La coopération Sud-Sud avec des organisations régionales telles que l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle sera mise à profit pour apporter l'assistance technique nécessaire à la réduction des risques de catastrophe, aux interventions et au relèvement.

Gestion durable des ressources naturelles

23. Dans ce domaine prioritaire, l'itinéraire de changement part du principe que si les capacités de gestion environnementale sont renforcées et que les principes et pratiques charnières sont intégrés au niveau national, on parviendra à une gestion inclusive et durable des ressources naturelles jamaïcaines et à une transition plus rapide vers des secteurs productifs plus écologiques. Cet itinéraire suppose que les progrès de la recherche-développement et le déploiement d'instruments de financement innovants dans les nouvelles économies bleues et vertes contribueront au caractère durable et équitable de la croissance. Les principales stratégies du PNUD comprennent : a) l'amélioration des politiques et des lois ; b) le renforcement institutionnel pour la gestion des ressources naturelles ; c) la propagation de nouveaux moyens d'existence pour les populations vulnérables ; d) la promotion de pratiques environnementales durables dans les secteurs productifs stratégiques afin de réduire la dégradation de l'environnement et de protéger les services écosystémiques essentiels.

24. Le PNUD contribuera à l'intégration de la protection et de la conservation de la biodiversité dans les politiques et les cadres de planification, et au renforcement des capacités institutionnelles et de gouvernance des organismes de réglementation pour améliorer le suivi et l'application des réglementations environnementales. Le PNUD continuera à aider les autorités des Bahamas et de la Jamaïque à respecter les obligations leur incombant en vertu des accords et programmes multilatéraux tels que ceux relatifs à la biodiversité, aux produits chimiques, aux déchets et aux écosystèmes marins. Les interventions seront ancrées dans les principaux organismes publics, tels que : l'Agence nationale pour l'environnement et la planification ; le Département des forêts ; la Division mines et géologie ; le Département de la protection de l'environnement et de la planification écologique ; le Ministère du logement, de la rénovation urbaine et de la lutte contre les changements climatiques.

25. Guidé par les cadres politiques renforcés, le PNUD mettra en œuvre les interventions pilotes et élargira celles qui permettent d'obtenir une amélioration des pratiques de gestion des ressources naturelles au niveau local. Ces interventions seront déployées dans des zones écologiquement sensibles possédant des ressources génétiques et des zones affectées par les industries extractives. On privilégiera les solutions qui réduisent la dégradation des terres, protègent la biodiversité et permettent la création de nouveaux moyens d'existence tout en améliorant l'accès aux ressources naturelles et en favorisant le partage des bénéfices. Pour pouvoir obtenir ces résultats, le PNUD établira des partenariats public-privé tout en assurant l'inclusion des personnes handicapées, des jeunes, des femmes et des populations rurales et côtières.

26. Pour favoriser la recherche-développement dans ce domaine, des partenariats stratégiques seront mis en place avec des groupes de réflexion locaux, des universités et le secteur privé. Grâce à la coopération Sud-Sud et triangulaire, le PNUD cherchera à implanter des laboratoires d'innovation et d'accélération à l'échelon local.

III. Administration du programme et gestion des risques

27. Plusieurs menaces et potentialités pourraient entraver l'obtention des résultats attendus du programme. Une menace sous-jacente pour tous les domaines prioritaires est la vulnérabilité du pays aux chocs externes et aux risques naturels, qui peuvent retarder l'atteinte des objectifs de développement. En outre, la contraction de l'économie résultant de la pandémie de COVID-19 et les nouveaux enjeux qui pèsent sur le développement pourraient exacerber les inégalités sociales et entre sexes au niveau national. En guise de réponse, le PNUD continuera à apporter des conseils sur les politiques et une assistance technique tenant compte de la problématique femmes-hommes pour la programmation du relèvement, ce pour quoi le recensement des risques est un élément crucial. La pandémie offre au PNUD l'occasion de renforcer l'aide qu'il apporte aux pouvoirs publics en introduisant des technologies de pointe visant à faire progresser la numérisation des services publics, à mettre les innovations à l'essai et à promouvoir la recherche-développement, tout en établissant de nouveaux partenariats avec divers acteurs. Ces mesures permettront d'atténuer les risques qui pèsent sur le programme du PNUD et d'aider les pays couverts par le bureau multipays à faire progresser leurs programmes de développement.

28. Les menaces d'ordres social, économique, politique et environnemental peuvent influencer les priorités du programme. Le PNUD révisera régulièrement le programme en concertation avec les autorités et les autres parties prenantes afin d'atténuer les risques éventuels. Si la mise au point de nouveaux moyens d'existence par le renforcement de l'économie verte peut accélérer le développement économique rural, la surexploitation des ressources naturelles à des fins commerciales doit être atténuée en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde robustes et en veillant à ce que les femmes, les jeunes et les autres groupes vulnérables ne soient pas laissés pour compte. Un autre risque critique pour le programme est la faible disponibilité de l'espace fiscal et du financement concessionnel par les autorités, ce qui peut influencer négativement l'atteinte des objectifs du programme. Le PNUD poursuivra son dialogue avec les autorités afin d'encourager l'adoption de mesures de politique fiscale efficaces susceptibles de favoriser l'extension de la marge de manœuvre budgétaire, telles que la prise en compte des dépenses de subventions. Le PNUD étendra ses efforts de mobilisation des ressources en portant une attention aux bailleurs non traditionnels, et encouragera le recours à des tiers en tant que partenaires d'exécution lorsque cela est possible. Les changements de priorités nationales et les retards de mise en œuvre dus aux élections législatives constituent un autre risque pour la réalisation des priorités du programme. Le PNUD continuera à maintenir une

position impartiale vis-à-vis des pouvoirs publics pour favoriser la concrétisation de la Vision à l'horizon 2030 et l'atteinte des objectifs de développement durable.

29. Le présent descriptif de programme multipays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté au niveau national et coordonné avec l'Institut de planification de la Jamaïque, qui est l'interlocuteur étatique. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

31. La politique de gestion des risques de l'entreprise et les normes sociales et environnementales seront utilisées pour veiller à ce que le travail du bureau multipays respecte les principes suivants : ne laisser personne de côté, respect des droits humains, promotion de l'égalité femmes-hommes et de l'autonomisation des femmes, durabilité et résilience, responsabilité, participation significative des différents acteurs et transparence. Les réclamations survenant au cours de la mise en œuvre des projets seront traitées par le dispositif d'intervention des principales parties (PNUD) et par les mécanismes de prise en charge des réclamations (projets). Cette approche intégrée sera fondée sur une concertation, un rapport et un suivi continus.

32. Des instruments flexibles seront utilisés pour garantir la fourniture effective de résultats de qualité, comme le mécanisme de mobilisation et la programmation conjointe innovante. Les modalités du mécanisme de mobilisation favoriseront la flexibilité et la réactivité par rapport aux priorités de développement *ad hoc* identifiées par les autorités nationales, notamment en ce qui concerne l'élaboration de politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes, le renforcement des capacités et la reprise après un sinistre. À l'appui du principe « Unis dans l'action », le PNUD continuera de s'appuyer sur des bailleurs non traditionnels afin d'aider les autorités nationales à relever le défi du développement. Le PNUD aura recours à la programmation conjointe pour aborder les questions transversales, en tirant parti du savoir-faire technique des autres organismes des Nations Unies afin de résoudre des problèmes complexes tels que la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et les diverses insécurités humaines.

33. Le bureau multipays appliquera une stratégie robuste de mobilisation de ressources à plusieurs voies, ciblant tant les bailleurs de fonds traditionnels que les bailleurs non traditionnels, dans un souci d'adaptation au paysage financier changeant de l'après-COVID-19. Des examens stratégiques des programmes seront faits pour évaluer les changements dans le contexte du développement et les opérations du bureau multipays, et la nécessité qui en découle d'ajuster les cibles et les interventions des programmes en fonction des ressources disponibles.

34. Un plan de continuité des opérations a été mis en place et sera constamment contrôlé et mis à jour pour assurer la sécurité du personnel, tout en maintenant la continuité des fonctions essentielles lorsque survient une situation de crise.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

35. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation du programme se feront en collaboration avec les bénéficiaires et les partenaires du programme. L'obtention des résultats sera mesurée par un dispositif à deux niveaux axé sur la gestion adaptative, l'apprentissage et les données probantes et sur l'optimisation des synergies au sein des portefeuilles de programmes et entre eux. Les enseignements tirés de l'ensemble des projets serviront à élaborer de nouveaux projets et à faire progresser les projets en cours. Si nécessaire, des projets pilotes seront lancés afin de vérifier l'efficacité de solutions innovantes ; les interventions fructueuses seront ensuite étendues à plus large échelle.

36. Le PNUD contrôlera les résultats chaque année au moyen de cadres de résultats au niveau de chaque projet. L'accent sera mis sur la ventilation des données (en fonction du sexe, de l'âge, de la localisation géographique et de l'appartenance à un groupe vulnérable) et sur l'inclusion d'indicateurs de genre dans les plans de suivi et d'évaluation afin de favoriser un meilleur ciblage et un meilleur suivi du programme. Des réunions de révision des résultats avec les partenaires d'exécution et les bénéficiaires seront organisées chaque année pour examiner les progrès, évaluer la qualité des données et des résultats et concevoir des actions correctives. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds, les vérifications ponctuelles et les audits des comptes complèteront les activités de suivi du programme menées régulièrement avec les parties prenantes.

37. Pour assurer la pertinence continue du programme, des examens annuels du programme seront faits avec l'Institut de planification de la Jamaïque afin de souligner la contribution des résultats du programme aux priorités nationales en matière de développement et aux objectifs de développement durable. La réunion de révision du programme servira également à faire un tour d'horizon afin d'obtenir des informations sur les nouveaux besoins en matière de développement. Pour faciliter le suivi des indicateurs du Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026 et la production de comptes rendus à leur sujet, on encouragera les partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies en vue d'évaluations conjointes, du partage des connaissances et d'une programmation conjointe fondée sur des données probantes.

38. Des efforts seront déployés pour promouvoir une culture de gestion axée sur les résultats et l'intégration de la problématique femmes-hommes au niveau national et au sein du système des Nations Unies. Plus précisément, les capacités internes en matière de collecte de données et d'analyses des disparités entre les sexes seront renforcées afin d'encourager la production de comptes rendus et une mise en œuvre éclairée. Une formation spécialisée sera dispensée aux partenaires d'exécution en matière de gestion axée sur les résultats afin d'améliorer la qualité des données et la communication des résultats.

39. Le PNUD continuera à renforcer les capacités des autorités nationales à suivre et à évaluer les progrès accomplis en vue de la concrétisation de la Vision à l'horizon 2030 et de l'atteinte des objectifs de développement durable et à produire des rapports à leur sujet. Le PNUD consolidera son partenariat avec l'Institut statistique de la Jamaïque et avec le monde universitaire afin d'accroître la disponibilité des données permettant de suivre les progrès accomplis en vue de l'atteinte des objectifs. Les données générées par la nouvelle plateforme du système d'information sur le suivi de la coopération extérieure serviront à contrôler les indicateurs de résultats tous les deux ans et à évaluer la contribution du PNUD à l'atteinte des objectifs de développement. Pour faire face à la lacune relevée dans le

suivi au niveau des résultats, on procèdera à une évaluation à mi-parcours du programme.

40. L'accent sera mis sur la nécessité de rendre le suivi plus inclusif et plus sensible à la problématique femmes-hommes. Par conséquent, des approches participatives au niveau local, telles que la technique du « photovoix »¹³, seront employées pour améliorer la qualité des résultats générés et le suivi des activités au niveau local.

¹³ Procédé par lequel les personnes (généralement celles dont le pouvoir est limité) utilisent des images vidéo ou photographiques pour capturer des aspects de leur environnement et de leur vécu et en faire part à d'autres personnes. Ainsi, ces personnes peuvent informer autrui et participer activement aux prises de décisions concernant leur vie et le développement de leur localité.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Jamaïque (2022-2026)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Les Jamaïcains ont les moyens de réaliser pleinement leur potentiel

Objectifs de développement durable : 1, 3 et 4

RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable 8 Les populations des Caraïbes et les collectivités locales contribuent activement à la construction et au maintien de sociétés plus sûres, plus justes, plus inclusives et équitables, et en bénéficient

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : Ne laisser personne de côté, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche du pouvoir d'action et du développement humains fondée sur les droits

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Indicateur 1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à favoriser, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité femmes-hommes et de non-discrimination fondée sur le sexe (indicateur 5.1.1 des ODD)</p> <p>Niveau de référence : Non Niveau cible : Oui</p>	<p>Vision à l'horizon 2030 : Cadre socioéconomique à moyen terme, tous les deux ans.</p>	<p>Produit 1.1 : Les groupes marginalisés, en particulier les pauvres, les femmes et les personnes handicapées, sont habilité(e)s à obtenir un accès universel aux services de base et aux actifs non financiers afin de renforcer les capacités de production et de bénéficier de moyens d'existence et d'emplois durables.</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Nombre de partenariats créés pour favoriser l'instauration d'un environnement favorable à l'expansion des moyens d'existence et du travail décents Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2026) : 5 Source, fréquence : PNUD, annuelle</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Nombre de personnes ayant accès aux services non financiers, ventilé par sexe. [Cadre intégré 1.3.3] Niveau de référence (2022) : 0 femme, 0 homme Niveau cible (2026) : 200 femmes, 100 hommes. Source, fréquence : PNUD, annuelle</p> <p>Produit 1.2 : Les autorités ont renforcé les mécanismes politiques et institutionnels pour lutter contre les obstacles structurels à l'autonomisation des groupes vulnérables et marginalisés.</p>	<p>Pouvoirs publics Ministère de la sécurité nationale Ministre du travail et de la sécurité sociale Ministère de l'enseignement, de la jeunesse et de l'information Ministère de l'égalité des sexes, du divertissement, des sports et de la culture Fonds d'investissement social de la Jamaïque Institut de planification de la Jamaïque Société jamaïcaine pour le développement des entreprises Bureau des questions de parité entre les sexes</p> <p>Secteur privé Organisation du secteur privé de la Jamaïque</p>	<p>Ressources ordinaires : 681 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 3 559 100 dollars</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars des États-Unis)
		Indicateur 2.2.1 : Nombre de partenariats sensibilisant à l'élimination des normes sociales discriminatoires Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2026) : 6 Source, fréquence : PNUD, annuelle	Organisations de la société civile ONG Jamaica AIDS Support for Life Eve for Life Equality for All Foundation Partenaires de développement internationaux Union européenne ONU-Femmes UNICEF UNESCO Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes Bureau des affaires de désarmement	

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : La société jamaïcaine est sûre, soudée et juste

Objectifs de développement durable : 4, 12 et 16

RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE (OU ÉQUIVALENT)

FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable 7 : Les lois, politiques, systèmes et institutions régionaux et nationaux améliorent l'accès à la justice et favorisent la paix, la cohésion sociale et la sécurité

RÉALISATION CORRESPONDANTE 2 DU PLAN STRATÉGIQUE : Accélération de la transformation structurelle, notamment des transitions verte, inclusive et numérique

Indicateur 2.1 Indicateur État de droit	Ministère de la justice, Institut de planification de la Jamaïque, tous les deux ans	Produit 2.1 : Les capacités, les fonctions et le financement des institutions et des systèmes nationaux de défense de l'État de droit et des droits humains sont renforcés pour améliorer l'accès à la justice et lutter contre la discrimination, en particulier la discrimination à l'égard des femmes et des groupes marginalisés.	Pouvoirs publics Ministère de la justice Ministère de la sécurité nationale Bureau des questions de parité entre les sexes	Ressources ordinaires : 420 000 dollars Autres ressources : 8,883,197 dollars
Niveau de référence : 0,57				
Niveau cible : 1,41				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 2.1.1 : Nombre d'institutions et de dispositifs renforcés promouvant le respect des obligations relatives aux droits de la personne imposées par des instruments ratifiés aux plans national et international : L'État de droit et la justice [Cadre intégré 2.2.1]</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 5</p> <p>Source, fréquence : Ministère de la justice, annuelle</p>	<p>Ministère des collectivités locales et du développement rural</p> <p>Partenaires de développement internationaux</p> <p>Affaires mondiales Canada UNICEF FNUAP ONU-Femmes</p>	
		<p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de personnes ayant accès à la justice, ventilé par sexe, présence de handicap et âge [Cadre intégré 2.2.3.].</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 400 (250 femmes, 150 hommes)</p> <p>Source, fréquence : Ministère de la justice, annuelle</p>		
		<p>Produit 2.2 : Les autorités nationales ont renforcé les cadres politiques et institutionnels pour rendre opérationnels les mécanismes de lutte contre la violence tenant compte de la problématique femmes-hommes.</p>		
		<p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de cadres politiques et législatifs multisectoriels actualisés pour prévenir et répondre aux violences sexuelles et fondées sur le genre. [Cadre intégré 6.3.1]</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 2</p> <p>Source, fréquence : Ministère de l'égalité des sexes, du divertissement, des sports et de la culture, annuelle</p>		
		<p>Indicateur 2.2.2 : Existence d'un cadre juridique et politique complet pour réduire la criminalité et la violence</p> <p>Niveau de référence (2022) : les travaux ont commencé</p> <p>Niveau cible (2026) : cadre en place</p> <p>Source, fréquence : Ministère de la sécurité nationale, annuelle</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires et cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars des États-Unis)
--	--	---	---	--

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : La Jamaïque possède un environnement naturel sain

Objectifs de développement durable 1, 7, 9, 11 et 13

RÉALISATION 3 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable 5 : Les personnes, les collectivités et les institutions des Caraïbes ont amélioré leur capacité d'adaptation pour une gestion des risques de catastrophes inclusive et tenant compte de la problématique femmes-hommes, ainsi que pour l'adaptation aux effets des changements climatiques et leur atténuation

RÉALISATION CORRESPONDANTE 3 DU PLAN STRATÉGIQUE : Résilience renforcée pour répondre à l'incertitude et au risque systémique

<p>Indicateur 3.1 Mesure dans laquelle les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe conformes au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 sont adoptées et mises en œuvre</p>	<p>Cadre socioéconomique à moyen terme, tous les deux ans</p>	<p>Produit 3.1 : Renforcement des capacités des pouvoirs publics et du secteur privé à mettre en œuvre des solutions pour l'efficacité énergétique et la transition vers des systèmes d'énergie et de transport à faibles émissions.</p>	<p>Pouvoirs publics Ministère du logement, de la rénovation urbaine et de la lutte contre les changements climatiques Division changements climatiques Ministère des transports et des mines Ministère des collectivités locales et du développement rural Ministère de la science, de l'énergie et de la technologie</p>	<p>Ressources ordinaires : 750 000 dollars Autres ressources : 5 380 862 dollars</p>
<p>Niveau de référence : partiellement Niveau cible : en grande partie</p>		<p>Indicateur 3.1.1 : Nombre de solutions appliquées à grande échelle pour accélérer la transition vers une plus grande efficacité énergétique et le passage à l'énergie propre. Niveau de référence (2021) : 6 Niveau cible (2026) : 8 Source, fréquence : PNUD, annuelle</p>		
		<p>Produit 3.2 : Les autorités chargées de la gestion des catastrophes ont renforcé leurs systèmes pour permettre des investissements dans le développement tenant compte de la problématique femmes-hommes et des risques, y compris pour la réponse et la reprise post-crise.</p>	<p>Milieu universitaire Université des Indes occidentales</p>	
		<p>Indicateur 3.2.1 : Nombre de partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire qui apportent aux participants des avantages mesurables et durables en matière de développement Niveau de référence : 0 partenariat Niveau cible : 2 partenariats Source des données : accords et protocoles d'entente</p>	<p>Secteur privé Automobile Associations of Jamaica Organisation du secteur privé de la Jamaïque</p>	
		<p>Indicateur 3.2.2 : Nombre de micro-, petites et moyennes entreprises ayant mis en place des plans et des systèmes de relèvement, ventilé selon le sexe du dirigeant de l'entreprise Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 20</p>	<p>Partenaires de développement internationaux</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
		Source, fréquence : Institut de planification de la Jamaïque, annuelle	Ministère britannique des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement Affaires mondiales Canada ONU-Femmes FAO	

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : La Jamaïque possède un environnement naturel sain

Objectifs de développement durable 1, 8, 12, 15 et 17

RÉALISATION 4 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD : Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable 6 : Les pays des Caraïbes gèrent les ressources naturelles et les écosystèmes pour renforcer leur résilience et améliorer la résilience et la prospérité des personnes et des collectivités qui en dépendent

RÉALISATION CORRESPONDANTE 3DU PLAN STRATÉGIQUE : Résilience renforcée pour répondre à l'incertitude et au risque systémique

Indicateur 4.1 : Indice de performance environnementale	Cadre socioéconomique à moyen terme, tous les deux ans	Produit 4.1 : Les institutions de gestion de l'environnement ont renforcé les politiques et les mécanismes institutionnels tenant compte de la problématique femmes-hommes pour assurer la conservation, l'utilisation durable et le partage équitable des avantages des ressources naturelles, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale.	Pouvoirs publics Ministère du logement, de la rénovation urbaine et de la lutte contre les changements climatiques Bureau des questions de parité entre les sexes Ministère des collectivités locales et du développement rural Agence nationale pour la planification et l'environnement Division mines et géologie	Ressources ordinaires : 314 000 dollars
Niveau de référence : 48,2		Indicateur 4.1.1 : Nombre de mesures tenant compte de la problématique femmes-hommes prises pour garantir la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'accès équitable à ces éléments et l'égalité répartition des avantages qui en sont tirés :	Secteur privé Organisation du secteur privé de la Jamaïque	Autres ressources : 7 500 839 dollars
Niveau cible : 60,2		a) Cadres politiques b) Cadres juridique et réglementaire c) Cadres institutionnels d) Cadres de financement	Partenaires de développement internationaux Union européenne	
		Niveau de référence (2022) : 0		
		Niveau cible (2026) : a) 2, b) 2, c) 2, d) 1		
		Source, fréquence : Institut de planification de la Jamaïque, annuelle		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires et cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par résultat (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Produit 4.2 : Les pouvoirs publics, les collectivités locales et les entités du secteur privé ont renforcé leurs capacités à mettre en œuvre des solutions de gestion durable des ressources naturelles, y compris des produits de base durables et des chaînes de valeur écologiques et inclusives.</p> <p>Indicateur 4.2.1 : Les ressources naturelles sont gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation durable et de préservation des ressources, d'accès à celles-ci et de partage des bénéfices issus de leur exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) b) Superficie sous régime de gestion durable des forêts (en hectares) <p>[Cadre intégré 4.1.2]</p> <p>Niveau de référence (année) : a) 33 085 ha, b) à déterminer</p> <p>Niveau cible (2026) : a) 75 000 ha, b) 600 ha</p> <p>Source, fréquence : Agence nationale pour la planification et l'environnement, annuelle</p> <p>Indicateur 4.2.2 : Nombre d'options de moyens d'existence durables mises en œuvre au niveau local et touchant les femmes, les jeunes et les communautés d'intérêt particulier.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 10</p> <p>Source, fréquence : PNUD, annuelle</p> <p>Indicateur 4.2.3 : Nombre de solutions naturelles déployées pour réduire la dégradation des sols, favoriser la restauration des écosystèmes dégradés et renforcer la résilience face aux changements climatiques.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Source, fréquence : Agence nationale pour la planification et l'environnement, annuelle</p>	ONU-Femmes	